



# « Le NEC »

## Nouvel Elan pour la CROISSANCE de QUI ?

### Actualité Générale

Lors de la réunion de jeudi 9 juin à Paris, la direction centrale a annoncé ses propositions pour les augmentations générales de nos salaires : **4 € brut par mois en 2017, 2018 et 2019**

Soit 0,45% brut d'augmentation... quand Notre patron Carlos Tavarès s'augmente de 100% !

Ils ont bloqué nos salaires de mars 2013 à cette année, nous ont donné 8 € par mois pour 2016, et voudraient continuer à nous serrer la ceinture les 3 prochaines années. Voilà ce que nous réserve le nouveau plan de notre PDG « Push to pass »

Mercredi 15 juin c'est en grande pompe que Carlos TAVARES va inaugurer la nouvelle succursale NEDEY anciennement l' ARS.

Soyons au rendez-vous pour lui faire savoir que nous sommes contre son NCS2 qu'il a rebaptisé NEC « **Nouvel Elan pour la Croissance** » une chose est sûre la **CROISSANCE** ce n'est pas pour nous les salariés.



### CARLOS TAVARES DOUBLE SON SALAIRE (5,2 MILLIONS)



\* IL FAUT RÉCOMPENSER LA RÉUSSITE DE CES HÉROS QUE SONT LES ENTREPRENEURS !\*  
PIERRE GATTAZ - FRANCE INFO - 29.03.2016

Mercredi 15 juin nous appelons à un rassemblement à la portière Montbéliard à 17h30 pour ensuite nous rendre à la succursale NEDEY pour faire savoir et entendre notre mécontentement , c'est maintenant qu'il faut réagir , et dire NON au nouveau NEC ( distribution de tracts et de billets de banque C TAVARES)

**La mobilisation est le seul moyen de les faire reculer, le Nouvel Elan de Croissance ne doit pas être axé que sur le dos des salariés, cela devient insupportable.**

Nous allons nous répéter, mais la loi travail et le NEC c'est intimement lié.

C'est la porte ouverte à une dégradation de nos conditions de travail, de nos acquis sociaux, de nos salaires qui aura un impact direct sur notre vie privée, voilà ce qu'est la réalité de leur inventivité pour la majorité des salariés de PSA groupe.

**C'est Beau le Débat démocratique que l'on règle à coup de 49.3 la vie en Rose devient rouge sang pour tous les salariés !**



### INFO / CE /DP/CHSCT

**CE/** Nous alertons la direction et toutes les autres directions d'usine, que la modification des horaires de travail passe par l'instance du CE et qu'il faut respecter et appliquer à la lettre les décisions de cette instance **le volontariat ne doit pas être une obligation**. Autrement on rentre dans un cas de Délit d'Entrave.

Ce qui peut engendrer un recours devant les tribunaux.

### CHSCT/

Nous avons demandé 3 CHSCT/EXTRA pour délit d'entrave, Un au Ferrage suite à un DGI concernant des inondations, un deuxième à la DRD/SX non-respect des règles de bon fonctionnement de l'instance, et un troisième à Belchamp.

Nous ferons un commentaire sur celui de BP qui a eu lieu Mardi 14 juin au matin à 11h00.

**Pour éviter toutes méprises et interprétations très orientées**, le délit d'entrave est une infraction pénale, c'est le fait de ne pas respecter volontairement les droits du CHSCT ou ceux de ses membres.

Nous avons fait une déclaration commune lors de la mise en place des nouveaux CHSCT 2016/2018, qui en résumé expliquait que nous la CGT nous allions être vigilants sur le bon respect des règles dans cette instance. La direction a trop tendance à faire des dérives sur les dénominations. « **Information / Consultation** » sont trop souvent mal interprétées volontairement involontairement, on laissera la réponse en suspend chez nos grands moralistes ??

Une chose est sûre, le défaut de consultation régulière d'un CHSCT constitue ce que l'on appelle un trouble manifestement illégitime, cela constitue un délit d'entrave.

